



CTL 4 du 26 avril 2018

QUESTIONS AU SUJET DE LA CREATION DE LA TRESORERIE OPHLM

Lors du CTL du 5 décembre 2017 plusieurs questions ont été posées. Nous attendons des réponses à ces questions restées sans réponses depuis lors.

Vous avez déclaré que l'échéancier des opérations à mener jusqu'au déménagement à la clôture des comptes serait connu en janvier 2018. Quel est il ?

Les formations des nouveaux agents seront organisées en septembre 2018 ? Par qui ? Et surtout qui et combien assureront le service de la trésorerie en septembre 2018 si les agents sont en formation ?

L'harmonisation de méthode des ordonnateurs a-t-elle été faite ?

La responsable de la future trésorerie est connue, a-t-elle été formée ?

Les EDR compétents ont ils été repéré pour la trésorerie ?

Quel est l'accompagnement prévu pour les agents ?

Les solutions pour la restauration ?

TECHNICITE PAR SECTEUR

RECETTE :

A Pec, recouvrement amiable

Le quittancement comment sera-t-il organisé ? à terme échu ou à échoir ?

Les aides : APL/AL/MSA comment vont s'organiser les virements entre le 5 et le 25 du mois. Comment les différentes caisses vont elles s'identifier ou identifier les allocataires quand une commune peut recevoir des aides de deux caisses d'allocations différentes ?

Le prélèvement 1 ou plusieurs dates :

- 1 date laquelle
- plusieurs avec quel logiciel

B Contentieux

Quel sera le plan de recouvrement forcé ? Automate ou actions individuelles ?

Harmonisation des codes contentieux et amiables entre les offices ?

Comment va se dérouler la prise en charge des non-valeurs ?

Comment déménager les dossiers des redevables : QUI QUOI COMMENT ?

Surendettement comment seront traité les dossiers dématérialisés ?

Pour les délais de paiement par virements qui doit prévenir les banques du changement comptable ?

DEPENSE :

Qui va s'occuper de la paye des agents des offices ?

Comment déménager les pièces comptables : QUI ? QUOI ? COMMENT ?

Pour les marchés publics on déménage toutes les pièces ou faut il en garder par rapport a la responsabilité du comptable ?

Pour les cessions sur marchés un transfert d'office ou avertissement du changement de comptable ?

Pour les oppositions sur salaire qui doit avertir du changement de comptable ?

Prescription décennale pour les pièces justificatives comment les gérer ?

COMPTABILITE

Pour les p109 sur DDR3 il faudra utiliser le compte 306 ou le 3476 ?

Si c'est le 306 quel sera le codique ?

Comment traiter la banque de France avec les virements des redevables ? On scanne la BDF ou on envoie un mail ?

LA PASSATION

Quand faut-il arrêter le quittancement ?

Comment gérer le remboursement des dépôts de garantie avec des mandats qui arrivent 1 à 2 mois après les déménagements ?

Comment prendre en charge le quittancement complémentaire ?

Comment numériser les échéances complémentaires (frais d'huissier, déménagés) ?

Comment seront gérés les différents offices dans OTR ? 1 code par budget ? Et les budgets annexes ?

Les agents sont très inquiets ; Ils attendent des réponses concrètes à 4 mois de la mise en place du service.

Pour la CGT un GT est incontournable